



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

## **Relevé de décisions de la réunion de bilan des mortalités massives aiguës d'abeilles**

**17 décembre 2021**

### **Participants**

GDSA 04 Thierry CALVO, président  
GDS 04 Florent BRIAND président  
ADAPI Guillaume KAIRO  
ADAPI Benoit CHANAVAS  
OVVT représenté par Dr Bénédicte FAURE  
DGAL Cédric SOURDEAU, Expert national pollinisateurs et pollinisation  
DDETSPP 04 Claire CORREIA technicienne du service santé et protection animale  
DDPP 06 Frédéric VIALE technicien du service santé et protection animale  
DDPP 13 Benoite LETAVERNIER cheffe de service santé et protection animale  
DDPP 13 Corinne TYBURSKI technicienne du service santé et protection animale  
DDPP 84 Cathy TRAYNARD cheffe de service santé et protection animale  
DDPP 84 Jacques AUBERT technicien du service santé et protection animale  
SRAL PACA Laurent LASNE directeur adjoint de la DRAAF PACA et chef du service régional de l'alimentation  
DRAAF PACA Denis FERRIEU chef du pôle mutualisation des inspections phytosanitaires  
DRAAF PACA Christophe ROUBAL chef du pôle expertise phytosanitaire et environnement  
DRAAF PACA Marie Odile MASSON adjointe au chef du pôle mutualisation des inspections phytosanitaires  
DRAAF PACA Anthony ROCHE chef du pôle coordination de la santé publique vétérinaire  
DRAAF PACA Annick CHAPELAIN adjointe au chef du pôle coordination de la santé publique vétérinaire

### **Excusés**

OVVT Marie Pauline APPRIN présidente  
OVS Lucie URTASUN directrice

Laurent LASNE, directeur adjoint de la DRAAF PACA et chef du service régional de l'alimentation (SRAL), ouvre la réunion et en précise l'objectif : faire une restitution des mortalités massives aiguës d'abeilles signalées en 2021 qui ont fait l'objet d'enquête de la part des services vétérinaires et du SRAL et partager les conclusions.

La surveillance des mortalités massives aiguës d'abeilles adultes avec hypothèse d'intoxication est encadrée par l'instruction technique DGAL/SSASPP/2018-444 du 12 juin 2018.

En 2021, 4 secteurs ont fait l'objet d'enquêtes relatives à l'utilisation de produits phyto-pharmaceutiques au regard de mortalités massives aiguës d'abeilles : Le Thor (84), Puimoisson (04), Sigonce (04), Le Cannet (83)

- secteur de Le Thor : les éléments de l'enquête n'ont pas mis en évidence de facteurs en faveur d'une intoxication. L'analyse des abeilles a révélé la présence de la maladie noire ou paralysie chronique des abeilles.

Discussion :

La question d'un traitement alors qu'il y avait du vent est posée par l'ADAPI.

L'ADAPI qui a fait un suivi du rucher, signale la détection d'heptachlore dans les analyses d'abeilles en mai à la période de mortalité.

- secteur de Puimoisson : les résultats de l'enquête ne permettent pas de confirmer l'hypothèse d'une mortalité par intoxication aiguë.

Les analyses révèlent la présence de virus DWVB dans tous les ruchers et une forte présence de varroa dans certains ruchers.

- secteur de Sigonce Les éléments de l'enquête ne permettent pas de confirmer une intoxication ni une atteinte virale.

- secteur de Le Cannet : les résultats d'analyses mettent en évidence une intoxication des abeilles par du fipronil.

La présentation des différents cas est commentée par les intervenants.

Le diaporama est joint au relevé de décision.

## **Conclusion:**

### Sur la surveillance et le déroulement des enquêtes

Les points forts

- Déclarations et investigations dans les ruchers et prélèvements réalisés dans des délais courts,
- Interventions sur le terrain dans un délai court.
- Bonne collaboration avec GDSA et ADAPI
- Bonne collaboration DRAAF/ DDPP / DDT

Les points de vigilance

- les constats de mortalité sont faits alors que la dernière visite du rucher remonte à 3 semaines (cas de Puimoisson)
- difficulté d'interprétation des analyses si le prélèvement est constitué de plusieurs matrices
- vérifier les conditions météo des traitements lors de l'enquête

### Relevé de décisions

Pour le secteur du Thor, le SRAL prendra contact avec la gendarmerie pour la sensibiliser sur le contexte tendu et adressera un courrier à l'arboriculteur pour rappeler la vigilance nécessaire lors des traitements pour la protection des insectes pollinisateurs.

Pour le secteur de Puimoisson, afin de pouvoir disposer de données, sur les ruchers atteints ou non lors d'un épisode de mortalité, la DDETSPP enquêtera selon ses possibilités en moyens humains, sur les ruchers présents sur la zone.

Pour les prélèvements apicoles enregistrer précisément la nature/composition du prélèvement et cibler le prélèvement en fonction de ce que l'on recherche.

Enfin, les enquêtes ne doivent pas négliger d'élargir les investigations aux élevages présents dans l'environnement et toujours de faire un bilan précis des pratiques apicoles de l'apiculteur.